



ÉVALUATION D'AGRÉMENT CIBLÉE

FICHE D'INFORMATION POUR LES ÉVALUATEURS D'AGRÉMENT

Ce document contient des renseignements à l'intention des évaluateurs d'agrément qui se préparent à une évaluation d'agrément ciblée. Une évaluation ciblée est prévue lorsque l'AEPC a besoin d'obtenir des preuves de conformité à des critères d'agrément particuliers et d'examiner plus en détail les processus du programme. Une évaluation ciblée peut être prévue dans les années du cycle d'agrément de six ans.

Quel est l'objectif d'une évaluation d'agrément ciblée?

L'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC) effectue des évaluations ciblées lorsque les résultats de l'évaluation d'agrément, de l'évaluation périodique ou du rapport de changements majeurs d'un programme indiquent que la conformité à certains critères d'agrément doit être confirmée par le biais d'un examen ou d'une enquête ciblée. Une évaluation ciblée est le plus souvent menée par deux évaluateurs qui se rendent sur place pour examiner les preuves et mener des entrevues. L'évaluation peut également être réalisée virtuellement dans les circonstances appropriées.

Comment se déroule une évaluation d'agrément ciblée?

L'évaluation ciblée s'apparente à une évaluation d'agrément complète dans la mesure où les évaluateurs mènent des entrevues et peuvent se rendre sur les lieux du programme. Les évaluateurs recueillent des preuves de la conformité du programme aux critères d'agrément déterminés pour l'évaluation ciblée. Ils rédigent un rapport qui décrit les conclusions de l'évaluation et le soumettent au comité d'agrément de l'AEPC.

Comme pour les autres évaluations d'agrément, les évaluateurs ne décident pas du statut d'agrément général du programme. Ils sont chargés de recueillir des preuves pour le compte du comité d'agrément et de recommander un niveau de conformité à chaque critère d'agrément déterminé. Le statut d'agrément sera attribué par le comité d'agrément et le programme en sera officiellement informé dès que possible.

Cependant, contrairement à d'autres évaluations d'agrément, les évaluateurs sont encouragés à formuler des commentaires sur les preuves recueillies au cours de l'évaluation et à donner des conseils et des directives sur les incohérences, les lacunes ou l'absence de détails dans les preuves.

Quelle est la différence entre l'évaluation ciblée et l'évaluation complète d'agrément?

Voici quelques différences auxquelles il faut s'attendre :

Évaluation d'agrément complète	Évaluation d'agrément ciblée
Met l'accent sur la conformité du programme avec tous les critères d'agrément.	Met l'accent uniquement sur les critères d'agrément précis déterminés lors d'une évaluation d'agrément ou d'une évaluation périodique récente, ou lors de l'examen d'un rapport de changements majeurs.
Des entrevues sont menées pour analyser tous les aspects du programme. Les personnes interrogées comprennent des membres de la direction (p. ex., le doyen, le recteur), des employés, des professeurs, des étudiants, des superviseurs/moniteurs cliniques, des diplômés, des employeurs et d'autres personnes.	Les entrevues sont menées uniquement avec les personnes qui peuvent répondre et fournir des informations concernant le ou les domaines d'intérêt déterminés.
Calendrier d'entrevues échelonné sur trois jours, établi sur le modèle de calendrier figurant dans le Manuel d'agrément des programmes et en collaboration avec le programme.	Le calendrier des entrevues et les personnes interrogées sont déterminés en fonction de l'étendue de l'évaluation et en collaboration avec le programme.
Équipe formée de quatre évaluateurs, comme décrit dans le Manuel d'agrément des programmes.	Équipe formée de deux évaluateurs. Il s'agit souvent d'un membre du comité d'agrément et d'un membre de la dernière équipe d'évaluation par les pairs du programme.
Les évaluateurs comparent les informations décrites dans le rapport d'auto-évaluation du programme et recueillent des preuves du niveau de conformité du programme aux critères d'agrément. L'équipe demeure neutre quant à la qualité des preuves recueillies.	Les évaluateurs recueillent des preuves du niveau de conformité du programme aux critères d'agrément déterminés, mais peuvent également formuler des commentaires et des conseils au programme concernant les lacunes en matière de conformité, le cas échéant.
Aucuns frais ne sont facturés au programme. Les frais d'agrément annuels incluent le coût de l'évaluation.	Le programme doit payer des frais administratifs de 2 500 \$ ainsi que toutes les autres dépenses engagées par les évaluateurs, au prix coûtant.

Que sauront les évaluateurs sur l'historique d'agrément du programme?

Évaluation d'agrément complète

Les membres de l'équipe d'évaluation par les pairs ne reçoivent pas d'informations sur l'historique d'agrément du programme. On leur demande plutôt d'évaluer le niveau de conformité du programme aux critères d'agrément en se fondant uniquement sur le rapport d'auto-évaluation du programme, sur les preuves supplémentaires fournies à la suite de l'évaluation préliminaire et sur les informations recueillies au cours des entrevues.

Évaluation d'agrément ciblée

Les évaluateurs recevront des documents récents du programme (par exemple, le rapport de changements majeurs du programme, le dernier rapport d'auto-évaluation et/ou rapports périodiques), ainsi que les rapports d'analyse et statut d'agrément et (RA & SA) qui décrivent les niveaux de conformité aux critères d'agrément et les demandes formulées par le comité d'agrément au programme.

Avant l'évaluation ciblée, les évaluateurs rencontreront le personnel de l'AEPC afin de connaître les objectifs de l'évaluation et les directives particulières du comité d'agrément.

L'évaluation ciblée entraînera-t-elle un changement au statut d'agrément du programme?

Le comité d'agrément prendra connaissance du rapport des évaluateurs et de toute la documentation associée à l'évaluation ciblée. Le comité accordera le statut d'agrément au programme et lui enverra une notification officielle. S'il y a lieu, le programme recevra également un rapport d'analyse et statut d'agrément (RA & SA) qui décrit les niveaux de conformité aux critères d'agrément et toutes les demandes ultérieures du comité d'agrément au programme.

Dans quelle mesure les évaluateurs doivent-ils donner des conseils ou des directives pendant l'évaluation?

Les évaluateurs rencontreront les employés de l'AEPC avant l'évaluation et assureront un suivi avec eux tout au long de l'évaluation, si nécessaire. Les évaluateurs sont encouragés à communiquer avec le personnel de l'AEPC au fur et à mesure de l'évaluation pour faire le point, demander des éclaircissements ou poser des questions. Ces discussions sont l'occasion de déterminer conjointement la meilleure façon d'orienter le programme et de répondre aux besoins particuliers de chaque programme.

Des questions?



Vous avez encore des questions concernant votre évaluation d'agrément ciblée? Nous sommes là pour vous aider! Communiquez avec l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada : info@peac-aepc.ca